

11506/2/26 -REV 2

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 septembre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**COUNCIL IMPLEMENTING REGULATION implementing Regulation (EU) No
269/2014 concerning restrictive measures in respect of actions undermining or
threatening the territorial integrity, sovereignty and independence of Ukraine**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes